



Litige avec des anciens colocataires

Par **thiaw**, le **25/02/2013** à **04:49**

Bonjour,

J'ai un litige avec mes anciens locataires. le jour de leur départ des lieux j'ai constaté qu'un congélateur situé dans un cellier ne fonctionnait pas. J'ai aussitôt appelé celui qui a signé l'état des lieux et il est revenu vérifier la véracité de mes dires. Il est reparti après avoir constaté l'état de panne. Les nouveaux qui viennent de les remplacer m'ont écrit 3 jours après pour me signaler que le lave-vaisselle ne fonctionnait pas (on avait pas lancer un programme pour vérifier). j'ai informé les anciens locataires de ce nouvel incident. J'ai restitué la caution déduction faite du prix de remplacement des 2 appareils, ce que contestent les sortant par la voie de leur avocat.

Ma question est de savoir si on peut imputer à un locataire sortant des dégradations non vues pendant l'état des lieux et constatées dans la semaine de son départ. Que faire face au refus des colocataires de prendre en charge les réparations du congélateur (il y a un commencement de preuve dans la mesure où il y a des traces de dialogue par téléphone qui ont précédé le retour du colocataire signataire de l'état des lieux de sortie?

Dans l'attente, je vous présente mes remerciement d'avance